



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/10/2015
Reçu en préfecture le 14/10/2015
Affiché le 14 OCT. 2015
EXTRAIT DU REGISTRE 031-10BIS-DE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 1 octobre 2015

Objet de la délibération : Réforme des rythmes scolaires - approbation d'un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT)

Etaient présents :

Ronan LOAS, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Héléne BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

**Présents : 28
Pouvoirs : 05**

**RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – APPROBATION D'UN NOUVEAU PROJET
EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de proposer aux familles un projet éducatif global via l'organisation d'activités péri et extra scolaires prolongeant le service public de l'éducation dans un souci de cohérence et de respect du rythme de l'enfant.

C'est un engagement contractuel entre le Maire, le Préfet, la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

La municipalité a souhaité, et ce à compter de la rentrée de septembre 2014, lancer une concertation impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (personnels de l'éducation nationale, parents, enfants, élus, services municipaux, associations,...) afin d'aboutir à une révision du PEDT.

Le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires ainsi constitué s'est réuni à plusieurs reprises entre octobre 2014 et avril 2015 avant de valider un schéma d'organisation visant à répondre aux objectifs suivants :

- Réfléchir à la place de l'enfant et du jeune au sein de la collectivité
- Assurer un vrai « parcours éducatif » à l'enfant en créant des ponts entre les temps scolaire et périscolaire.
- Permettre l'accès pour tous aux loisirs, pratiques culturelles, scientifiques, sportives
- Favoriser une appropriation du territoire en développant une identité culturelle notamment en « mêlant » les générations- Développer l'ouverture aux autres en encourageant les échanges (locaux, intercommunaux voire internationaux)
- Permettre l'intégration par le sport, la culture ou bien encore le monde associatif

La ville a été informée mi-juin que le PEDT ploemeurois avait été validé par la DASEN.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, culture, relations internationales » du 16 septembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Vu le PEDT de la Ville de PLOEMEUR ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le PEDT de la ville de Ploëmeur
- **AUTORISE** le Maire à le signer

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 8 ABSTENTIONS (groupe de l'opposition).

*Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.*

**Ronan LOAS,
Maire**

